

A la rencontre des violeurs mineurs

COLLOQUE INTERNATIONAL ► Hier et aujourd'hui, l'Institut universitaire Kurt Bösch recevait 170 spécialistes pour réfléchir ensemble au phénomène des jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuel.

SONIA BELLEMARE

Il aime ça, Philip Jaffé, le directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Bramois, organiser des colloques internationaux sur des thèmes chers à l'IUKB. L'an dernier, il avait réuni des spécialistes autour de la figure du juge des mineurs. «*On analyse ici des thèmes de société en lien avec la justice, et aussi en lien avec les droits de l'enfant*», précise-t-il.

Durant deux jours, des sociologues, des pédopsychiatres, des éducateurs, des étudiants, des magistrats, des policiers, des travailleurs sociaux et des juges sont venus écouter des intervenants venus de Suisse, de Belgique, du Canada ou d'Italie pour évoquer la problématique des jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuel. Chacun, selon sa spécialité, a apporté ses réponses, ou son analyse du problème.

Punir dès 10 ans?

C'est la conseillère aux Etats Géraldine Savary qui a ouvert les feux, regrettant que les femmes parlementaires à Berne ne font pas de propositions pour apporter des réponses. «*La politique a alors un calendrier imposé par les médias*», constate-t-elle. «*La médiatisation sert parfois certaines formations politiques, qui profitent de faire un lien entre population migrante et abus sexuels. Ces formations s'appuient sur ces faits pour avoir un discours xénophobe*». L'UDC a même proposé que les auteurs d'actes sexuels soient punis dès l'âge de 10 ans. «*Ce que je crains*», poursuit Géraldine Savary, «*c'est qu'un jour l'émotionnel mette à mal l'ordre juridique et qu'on en arrive à voir une initiative pour la peine de mort*».

Laurie Boussaguet, politiste à l'Université de Versailles Saint-Quentin, s'amuse d'être là: «*Pour ma thèse, j'ai interviewé plusieurs d'entre vous. Et*



«L'environnement social et familial a beaucoup d'influence sur les jeunes auteurs d'actes d'ordre sexuels».

KEYSTONE



«Un vol d'alcool est plus difficile à admettre qu'un viol»

OLIVIER GUÉNIAT

CHEF DE LA POLICE JUDICIAIRE DE NEUCHÂTEL

maintenant, je parle devant vous». Elle a étudié comment les abus des mineurs sont devenus un problème politique majeur en Europe. Une fenêtre s'être ouverte en 1996, selon elle. C'était l'époque où le public découvrait avec effroi l'affaire Dutroux. Elle a raconté comment l'enfant, dès le XVIIIe siècle, a pris sa place d'individu dans la société. Comment, en comparant les traumatismes des victimes de guerre on a commencé à réaliser que, peut-être, les blessures des enfants ne se-

raient pas forcément oubliées et comment on peut soigner victimes et abuseurs. Dans les années 1980, ce sont les lignes téléphoniques mises en place par les féministes à l'écoute des femmes violées qui ont révélé que la moitié d'entre elles étaient des mineures.

Comme un scénario de film porno

Un moment fort du colloque, hier, était le témoignage d'Olivier Guéniat, criminologue et chef de la police judi-

ciaire de Neuchâtel. Il a lu et commenté le procès-verbal d'un viol collectif récent commis à La Chaux-de-Fonds. Un moment difficile à supporter pour l'auditoire. «*C'était le scénario d'un film porno*», relève le policier. Et de constater que la sexualité est devenue un bien de consommation comme le matériel pornographique a pris place dans le salon familial. «*Auparavant, les clients devaient aller dans les sex shops. Puis dans les vidéo-clubs. Maintenant, il y a profusion, sans limite, sur l'internet*».

Cette banalisation est dangereuse, tant pour les jeunes hommes qui ne voient plus la limite entre fiction et réalité, que pour les jeunes femmes qui se soumettent aux jeux sexuels extrêmes sans forcément se rendre compte que dans la vraie vie, la sexualité est autre chose.